

CERREQ

BREF

BULLETIN DE RECHERCHE DÉCEMBRE 1988 SUR L'EMPLOI ET LA FORMATION

38

FORMATION PROFESSIONNELLE DES OUVRIERS : UNE COMPARAISON EUROPEENNE

En matière de formation professionnelle initiale des ouvriers, sont fréquemment opposés les pays où celle-ci est essentiellement dispensée par l'école, comme la France, aux pays où l'intervention des entreprises est beaucoup plus développée comme la République fédérale d'Allemagne. Il est vrai que cet engagement valorise fortement la formation professionnelle initiale qui jouit d'une forte autonomie et débouche sur de "bons emplois" d'ouvriers qualifiés. Toutefois, une importante étude menée par le CERREQ dans quatre pays européens (RFA, Italie, Grande-Bretagne, France) montre, à partir du cas des formations aux métiers du bâtiment, que le partage des tâches entre l'école et les entreprises ne constitue qu'un aspect de la question. L'organisation de la formation professionnelle initiale, pour être intelligible, nécessite la prise en compte des rapports qu'elle entretient avec le reste du système éducatif et avec la structuration du marché du travail. En fait, trois "modèles" de formation se dégagent : le modèle professionnel concurrentiel strictement régulé par les fluctuations à court terme du marché du travail et les modèles éducatifs scolaire et professionnel qui se dotent d'une capacité d'anticipation de la demande de travail tant quantitative que qualitative.

LE MODÈLE PROFESSIONNEL CONCURRENTIEL : GRANDE-BRETAGNE ET ITALIE

Le modèle professionnel concurrentiel se situe dans la continuité du système traditionnel des métiers dont la formation constitue un élément important. Sa dépendance au marché du travail est étroite et son institutionnalisation limitée. En effet, si l'on considère comme institutionnalisé un système où les normes qui le définissent font l'objet d'un consensus entre partenaires sociaux et acteurs, que ce consensus soit

intériorisé ou imposé par la puissance publique, alors le champ d'institutionnalisation du modèle professionnel concurrentiel apparaît limité.

En Italie et en Grande-Bretagne, la formation des ouvriers, notamment du bâtiment, repose essentiellement sur l'apprentissage qui, dans le second pays tout particulièrement, constitue le point de passage obligé pour accéder aux emplois d'ouvriers qualifiés. La définition des formations épouse assez étroitement celle des métiers. Ainsi, tout changement technique est-il difficilement intégrable à la formation dès lors qu'il risque de remettre en cause les "frontières" entre métiers. L'offre de

formation est strictement liée à l'évolution des effectifs de la profession, et le nombre des places d'apprentis a ainsi chuté de 60 % sur les dix dernières années.

Les cours professionnels, lorsqu'ils sont prévus, sont souvent dispensés le soir, en dehors du temps de travail normal, et leur suivi n'est ni contrôlé, ni respecté. Le principe de base de la formation demeure "apprendre en travaillant". Il n'y a d'ailleurs ni examen, ni certification à la fin de l'apprentissage : au mieux reconnaît-on en Grande-Bretagne que le "temps" a été accompli. La formation est très hétérogène, tant en qualité qu'en quantité. Ne reposant pas, ou peu, sur l'engagement collectif d'une profession ou des pouvoirs publics, elle relève essentiellement d'efforts individuels, tant des entreprises (toutes ne forment pas) que des apprentis eux-mêmes. Le statut de l'apprenti, s'il est défini, n'est pas garanti. La distinction entre apprenti et jeune travailleur peut être très floue, en l'absence d'un contrôle syndical en Grande-Bretagne, ou de liens personnels en Italie. Un engagement oral peut suffire.

LES MODÈLES EDUCATIFS : FRANCE ET RFA

A l'opposé, les systèmes de formation professionnelle français et allemand se caractérisent par l'importance accordée aux modalités et au contenu de la formation - laquelle ne se réduit pas à "apprendre en travaillant" - et par leur forte institutionnalisation, sous l'impulsion de l'Etat dans le premier cas (modèle éducatif scolaire), d'un consensus entre partenaires sociaux dans le second (modèle éducatif professionnel). Les particularités liées aux métiers et aux entreprises sont ainsi atténuées dans une optique éducative dépassant les besoins et les qualités immédiats requis par telle ou telle activité. Dans les deux pays la formation professionnelle initiale est fortement codifiée, qu'elle ressortisse à l'apprentissage (prépondérant en RFA) ou, bien sûr, à

l'école (prépondérante en France). L'évolution législative relative à l'apprentissage (loi de 1971 en France, de 1969 en RFA) traduit nettement la préoccupation des pouvoirs publics de garantir et d'étendre la formation, en intervenant dans son contenu et son déroulement, y compris pour la part qui a lieu en entreprise.

En France et en RFA, le contrat d'apprentissage est un contrat de travail particulier fixant précisément le contenu et la durée de la formation, ainsi que la progression pédagogique et la rémunération. La fréquentation d'un établissement scolaire est obligatoire et contrôlée. L'articulation des temps passés à l'entreprise et à l'école est définie dans le livret de l'apprenti, en France, et dans le règlement fédéral de formation en RFA, où en plus l'apprenti remplit régulièrement un tableau de bord lui servant, le cas échéant, à obliger son employeur à respecter son engagement. Le comité d'établissement est informé (en France) ou exerce un contrôle (en RFA) de l'apprentissage. Les enseignants des écoles professionnelles ont une formation universitaire pour les disciplines générales, et sont d'anciens professionnels pour les disciplines techniques et surtout pour les enseignements pratiques. En RFA, une entreprise ne peut embaucher un apprenti que si le chef d'entreprise ou l'un de ses collaborateurs a un titre attestant outre de sa qualification professionnelle d'un minimum de compétence pédagogique (le titre de "Meister" dans l'artisanat par exemple).

La participation directe à la production ne représente au plus que les trois-quarts (en France), ou le tiers (en RFA) du temps passé en apprentissage. Le temps passé en école professionnelle, éventuellement en atelier d'apprentissage propre aux grandes entreprises, mais surtout en atelier de formation interentreprise est explicitement conçu comme le moyen de pallier une trop forte division du travail ou une trop forte spécialisation des entreprises.

Destination des jeunes à l'âge de sortie du système scolaire obligatoire (16 ans)

	en %		
	RFA (1980)	France (1978)	GB (1977)
Enseignement général à plein temps	25	27	32
Enseignement professionnel à plein temps	18 (*)	40	10
Apprentissage	50	14	14
Emploi ou chômage	7	19	44
Total	100	100	100

(*) Y compris les jeunes en 1^{ère} année de formation professionnelle de base* sous forme scolaire.

Source : Manpower Services Commission, 1981.
Données non disponibles pour l'Italie.

Taux de scolarisation par tranche d'âge

Ages	en %			
	RFA (1985)	France (1982)	GB (1982)	Italie (1981)
16 ans	99,4	90,1	70,9	-
17 ans	96,2	77,3	50,7	-
18 ans	80,9	49,0	36,3	-
16-18 ans	91,9	72,0	53,3	-
14-18 ans	-	-	-	51,4
19-20 ans	44,7	26,4	28,6	-
13-21 ans	-	-	-	21,0
21-24 ans	22,0	23,0	18,6	-

Source :
France : Note d'Information du SPRESE n°19, 1985.
Grande-Bretagne : Annual Abstract of Statistics, 1985, tableau 5-6.
RFA : Grund- und struktur daten. Bundesministerium für Bildung und Wissenschaft.
Italie : Educazione Italia 83. CENSIS, 1984.

Dans les deux pays les formations sont sanctionnées par des diplômes nationaux, dans toutes les spécialités reconnues, qui font l'objet d'une actualisation régulière pour tenir compte des évolutions techniques. La tendance est à la réduction du nombre des diplômes, allant de pair avec le souci d'éviter une trop grande spécialisation. Les partenaires sociaux sont étroitement associés tant à la définition des formations et des diplômes qu'à leur délivrance.

MODÈLE EDUCATIF SCOLAIRE, MODÈLE EDUCATIF PROFESSIONNEL

Au-delà de ces similitudes - rarement soulignées d'ailleurs - ces deux modèles se différencient par le rôle joué par l'entreprise, central en RFA dans le cadre du système dual, longtemps secondaire en France où l'enseignement professionnel scolaire est très développé et sert largement de référence.

Dans le modèle éducatif scolaire français, la forte institutionnalisation se concrétise dans l'important réseau d'établissements scolaires publics à côté de l'apprentissage, particulièrement développé dans le bâtiment. Le rôle prépondérant de l'école entraîne une déconnexion des possibilités de formation de l'état du marché du travail assurant un flux régulier de formés. En contre partie, l'articulation au système productif est difficile et se traduit par un allongement de la période de transition d'autant que cette formation n'est pas reconnue systématiquement par les entreprises.

Dans le modèle éducatif professionnel allemand, l'articulation plus étroite de la formation avec les entreprises permet, en principe, de garantir aux apprentis un accès rapide à un emploi d'ouvrier qualifié, les diplômes étant intégrés aux dispositifs de classification. Mais l'accès à la formation, plus dépendant de l'état du marché du travail, peut parfois être moins facile. Aussi les pouvoirs publics, par des subventions d'équipement ou une aide à la mise en place de centres de formation interentreprise, soutiennent les entreprises formatrices. Par ailleurs une loi fédérale rend obligatoire la fréquentation d'un établissement scolaire, au moins à temps partiel, jusqu'à l'âge de 18 ans.

DES ÉVOLUTIONS DIFFÉRENCIÉES

En Grande-Bretagne et en RFA où les formations scolaires à temps plein n'interviennent que très faiblement dans la formation professionnelle, où les entreprises jouent un rôle prépondérant, sans obligation de formation, l'apprentissage paraît fortement valorisé, jouissant d'une grande autonomie par rapport à l'enseignement général, et pleinement légitimé en tant que voie obligée pour l'accès aux emplois d'ouvriers qualifiés. Des emplois qui

peuvent être considérés comme de "bons emplois" du point de vue de leur rémunération, même s'ils sont quelques fois délaissés, comme c'est le cas dans le bâtiment en RFA.

A l'opposé, en France et en Italie, la formation professionnelle initiale subit la pression constante du modèle de référence qu'est l'enseignement général : peu valorisée dans le système scolaire, elle ne donne par ailleurs aucune garantie quant au niveau de qualification des emplois auxquels elle peut donner accès. Des emplois qui, en particulier dans le bâtiment, sont peu recherchés et mal valorisés en France, et à certains égards en Italie malgré de fortes disparités régionales.

Il n'est dès lors pas surprenant de constater que ces systèmes de formation initiale ont connu des évolutions très différentes au cours des dernières années. Confrontés à la montée du chômage des jeunes, les pouvoirs publics ont accordé une grande importance à la formation professionnelle dans les politiques d'emploi.

En RFA, la formation professionnelle initiale des ouvriers n'a pas connu d'évolution majeure. Ce système a démontré une réelle capacité de développement de la formation initiale, même si la qualité de cette formation et la nature des métiers offrant des places d'apprentissage sont souvent critiquées. Les principales tendances sont la réduction du nombre des spécialités enseignées (on est passé de quarante-huit à quatorze métiers dans la métallurgie) et l'allongement de la durée de la formation (de trente-trois à trente-six mois pour les métiers du bâtiment). Encore faut-il remarquer que dans les années récentes la fréquentation d'établissements scolaires à temps plein a connu un fort développement, jouant pour un nombre croissant de jeunes le rôle de file d'attente en vue d'une place d'apprentissage. Cependant, du fait de la chute des effectifs de chaque classe d'âge, le système dual devra à l'avenir intégrer des catégories de jeunes (filles, immigrés) qui étaient jusque là laissées, en grande partie, à l'écart.

Les évolutions en France se sont faites dans trois directions : la redéfinition de la formation initiale des ouvriers, l'élargissement du rôle de l'apprentissage, le renouvellement des rapports entre système éducatif et système productif. La revalorisation des formations professionnelles initiales a été marquée par la création des baccalauréats professionnels, qui ouvrent une voie de promotion scolaire importante aux titulaires d'un BEP et d'un CAP. L'apprentissage, grâce à la loi de 1987, voit son rôle accru, puisqu'il peut désormais servir à la préparation d'autres diplômes techniques et professionnels que ceux du niveau V et que des contrats successifs peuvent être conclus, prolongeant ainsi les durées de formation. Enfin les relations, traditionnellement difficiles, entre l'Education nationale et les entreprises se sont largement améliorées grâce à de multiples mesures prises depuis

une dizaine d'années, tandis que l'importance et la spécificité du rôle des entreprises dans la formation des jeunes commencent à être mieux comprises et largement admises.

Le cas italien présente la situation la plus bloquée. Chute massive des effectifs d'apprentis et crise du système éducatif y compris dans sa dimension professionnelle se conjuguent pour accroître les difficultés d'insertion des jeunes touchés par le taux de chômage le plus élevé d'Europe. **La principale tentative de transformation des modalités de formation professionnelle, outre les projets de réformes globaux toujours discutés mais jamais appliqués, concerne l'institution de contrats emploi-formation.** Ces contrats, bien qu'aillant connu un certain succès, présentent les mêmes faiblesses que l'apprentissage : le volet formation, même obligatoire n'est pas respecté. Ces contrats apparaissent, plus que dans d'autres pays, comme un moyen de disposer d'une main-d'oeuvre meilleur marché compte tenu des conditions de rémunération.

Le système britannique a connu une remise en cause radicale avec le développement du Youth Training Scheme (YTS) depuis 1983. La préoccupation initiale des pouvoirs publics était de réduire le niveau du chômage des jeunes, en leur offrant des possibilités nouvelles de formation en entreprises. Ces dernières ont été inci-

tées à s'engager dans le programme par une prise en charge partielle des coûts supportés pour la formation, conditionnée par le respect d'exigences minimum : temps de formation scolaire pris sur le temps de travail, test de compétence pratique à l'issue des formations (dont la durée varie de un à deux ans), respect de programmes normalisés visant la transférabilité des acquis. Le YTS ne se substitue pas à l'apprentissage traditionnel, mais dans certaines branches comme le bâtiment, il en constitue désormais les premières années. Ces mesures représentent un progrès certain, en particulier en ce qu'elles ont conduit à une plus grande homogénéité des formations. Mais il ne semble pas qu'elles aient suffi pour offrir des possibilités de formation à tous les jeunes qui étaient a priori concernés. Les principes mêmes qui sont à la base du programme sont encore controversés, y compris au sein des partenaires sociaux. Les tenants du système traditionnel craignent que l'on impose des obligations de formation aux entreprises et considèrent que le fonctionnement spontané du marché du travail suffit pour répondre aux besoins en main-d'oeuvre qualifiée. D'autres par contre considèrent que le système traditionnel a largement fait la preuve de son incapacité à intégrer les évolutions techniques.

Myriam CAMPINOS-DUBERNET
Jean-Marc GRANDO

UNE ETUDE SECTORIELLE COMPARANT QUATRE PAYS

Cette article présente une partie des résultats d'une étude conduite par le CEREO sur le bâtiment en France, RFA, Grande-Bretagne, Italie, grâce à un soutien financier du Programme "Emploi et Valorisation des Métiers du Bâtiment" (EVMB) du Plan Construction et Architecture du ministère de l'Équipement et du Logement.

L'étude a porté notamment sur l'emploi, la qualification de la main-d'oeuvre, la formation, l'organisation et les stratégies des entreprises... Les spécificités du secteur ont été à chaque fois rapportées aux situations ou aux évolutions constatées dans l'industrie manufacturière ou l'ensemble de l'économie, ce qui permet de donner une certaine généralité aux résultats. L'ensemble des travaux a fait l'objet d'un colloque international qui s'est tenu en septembre à Paris, et de plusieurs articles publiés dans le n° 22 de Formation Emploi.

BIBLIOGRAPHIE

FORMATION EMPLOI N° 22 - Dossier : Formation en Europe - Avril-Juin 1988

Formation professionnelle ouvrière : trois modèles européens
par Myriam Campinos-Dubernet et Jean-Marc Grando

RFA : le monopole du système dual
par Martine Moebus et Jean-Marc Grando

Italie : le déclin de la formation sur le tas
par Gilles Margirier

Grande-Bretagne : la mise en cause du système des métiers
par Jean Gordon et Myriam Campinos-Dubernet